

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le Jeudi dix-huit du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gosier, dûment convoqué, s'est réuni, suite à l'absence de quorum requis au cours de la séance du jeudi onze décembre 2025 à dix-sept heures trente, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel HOTIN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Michel HOTIN –Mme Meggza ALEXIS – MM. Sébastien THOMAS - Jules FRAIR- Mme Sandra MOLIA - M. Bonaventure Félicien BORDELAIS Mme Wennie MOLIA – M.Julien DINO.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Guy BACLET – Mme Nanouchka LOUIS – M.Stéphane URIE Mme Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) - M.Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Meggza ALEXIS) M. Lucas ALBERI – Mme Mévice VERITE - MM.David LUTIN – Marcellin ZAMI - Mmes Liliane MONTOUT - Marguerite MURAT – M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes France-Enna URBINO – Marie-Renée ADELAIDE – M.Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Marie-Elise MIATH – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mmes Mégane BOURGUIGNON - Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Maguy BORDELAIS (excusée;pouvoir donné à M. Bonaventure Félicien BORDELAIS) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Jocelyne VIROLAN - Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : le 12 Décembre 2025

Date d'affichage : le 12 Décembre 2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 8

Absents : 27

Procurations : 5

Appelés à voter : 13

Président de séance : Le Maire, Monsieur Michel HOTIN

Secrétaire de séance désignée à la majorité : Madame Sandra MOLIA

**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DE LA ZONE DE
MOUILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS
LÉGERS (ZMEL) DU GOSIER**

CM-2025-40S-DAF-516

Exposé des motifs

Par délibération du 19 juin 2025, le Conseil Municipal a validé la création d'une zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) sur le littoral de la ville du Gosier.

Le projet de ZMEL est un projet global qui se réalisera

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20251218-CM202540SDAF516-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026

1. Travaux en mer portant sur la création de mouillage pour bateaux ;
2. Travaux à terre portant sur la création d'une capitainerie, incluant les services obligatoires d'une ZMEL :
 - a. A court terme : Aménagement d'un bâtiment modulaire "temporaire" pour permettre l'exploitation des bouées dès leur livraison
 - b. A long terme : Création d'un complexe nautique - rénovation de la base nautique et réalisation d'une extension pour créer la capitainerie définitive

Le coût prévisionnel de la phase 1 était de 1 800 000€ HT et celui de la phase 2 est de 1 900 000€ HT soit un coût global prévisionnel de 3 700 000€ HT.

Le plan de financement nécessite une actualisation au regard des contraintes réglementaires du projet (prescriptions environnementales par la DEAL, phasage du projet de capitainerie, etc.) Par ailleurs, il a été porté à la connaissance de la ville la contractualisation d'une stratégie de territoire entre la CARL et l'autorité de gestion du FEDER autour de l'objectif spécifique 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité". Cet accord prévoit une enveloppe de 3M€ pour l'ensemble des communes membres pour une participation pouvant atteindre 85% du coût du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit:

Plan de financement approuvé par délibération CM-2025-17S-DP-42b

	Nature	Taux	Montants H.T.
Dépenses	AMO	1,08%	40.000,00 €
	MOE	6,80%	251.470,00 €
	CSPS / CTC	0,55%	20.200,00 €
	Travaux	84,93%	3.142.063,93 €
	Imprévus et rév de prix	6,65%	246.266,07 €
	TOTAL DEPENSES	100,00%	3.700.000,00€
Recettes	Fonds Vert	25,68%	950.000,00 €
	LIFE	1,89%	70.000,00 €
	FEDER	13,51%	500.000,00 €
	DETR	13,51%	500.000,00€
	Région	9,73%	360.000,00€
	Département	6,49%	240.000,00 €
	Office de l'eau	14,86	550.000,00 €
	VILLE	14,32%	530.000,00€
	TOTAL RECETTES	100%	3.700.000,00 €

Plan de financement révisé

	Nature	Taux	Montants H.T.
Dépenses	AMO	1,04%	40 000,00 €
	MOE	7,57%	291 470,00 €
	CSPS / CTC	0,86%	33 200,00 €
	Etudes géotechnique	0,31%	12 000,00 €
	Suivi environnemental	4,30%	165 412,50 €
	Travaux	77,55%	2 985 483,50 €
	Imprévus et révisions de prix	8,37%	322 434,00 €
TOTAL DEPENSES		100,00%	3 850 000,00 €
Recettes	Fonds Vert	24,68%	950 000,00 €
	FEDER	60,26%	2 320 000,00 €
	Ville	15,06%	580 000,00 €
TOTAL RECETTES		100,00%	3 850 000,00 €

Délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n°CM-2025-17S-DP-41b du 19 juin 2025, acceptant le transfert du portage du projet précité ;

Vu la délibération n°CM-2025-17S-DP-42b du 19 juin 2025 relative à l'approbation du projet global de création d'une Zone de Mouillage et d'équipement Légers à la commune du Gosier - Validation du plan de financement et autorisation du lancement de la phase 1.

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement prévisionnel afin d'augmenter la demande de participation au titre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) sur l'objectif stratégique 5.1 - "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité";

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité des voix exprimées par : 9 voix pour; 4 abstentions;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel pour le projet de création d'une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) sur le littoral de la commune du Gosier.

	Nature	Taux	Montants H.T.
Dépenses	AMO	1,04%	40 000,00 €
	MOE	7,57%	291 470,00 €
	CSPS / CTC	0,86%	33 200,00 €
	Etudes géotechnique	0,31%	12 000,00 €
	Suivi environnemental	4,30%	165 412,50 €
	Travaux	77,55%	2 985 483,50 €
	Imprévus et révisions de prix	8,37%	322 434,00 €
TOTAL DEPENSES		100,00%	3 850 000,00 €
Recettes	Fonds Vert	24,68%	950 000,00 €
	FEDER	60,26%	2 320 000,00 €
	Ville	15,06%	580 000,00 €
TOTAL RECETTES		100,00%	3 850 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le
• 13 JAN. 2026

Fait et délibéré à Gosier, le 18 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

- Sandra MOLIA -



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.